

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION NF 403

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les dalles et les parements muraux ne doivent pas présenter de défauts tels que épaufures, fissures, écaillages.

De plus, les caractéristiques d'état de surface et de teinte étant subjectives, les limites acceptables sont définies par le fabricant par comparaison avec des échantillons étalons et suivant sa documentation.

De légères variations de la teinte entre les lots de produits peuvent être causées par les variations inévitables des nuances du ciment et des granulats, par le procédé de fabrication et les conditions de durcissement. Au moment de la mise en œuvre, il convient que les produits soient mélangés.

CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

Le fabricant déclare les dimensions nominales (e x L x l) des produits constituant le modèle et les tolérances qu'il applique avec une tolérance maximale pour L et l de ± 5 mm.

L'épaisseur de la couche de parement (dalles bicouches) doit être supérieure ou égale à 4 mm.

Pour les parements muraux de forme irrégulière, est requis uniquement l'épaisseur minimale et maximale.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES POUR LES DALLAGES POUR SOLS ET ABORDS DE PISCINE

Les essais résistance mécanique sont effectués sur des dalles de référence moulées et d'aspect de surface lisse dont les dimensions sont données dans le tableau suivant.

Dans le cas de dalles dont le procédé de fabrication ne permet pas de fabriquer de dalles de référence (cas par exemple de dalles fabriquées sur presse), il est possible de tester le produit fini.

Classe d'épaisseur	H1	H2	H3
Épaisseur nominale de fabrication du produit	De 10 à 20 mm	De 21 à 30 mm	Au-delà de 30 mm
Charge de rupture minimale en flexion sur dalle de référence de dimensions :	1,5 Kn 200 x 200 x 18 mm	2,5 kN 400 x 400 x 25 mm	5,0 kN 500 x 500 x 35 mm

DURABILITÉ, RESISTANCE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES ET CHIMIQUES

		Classes d'emploi	
		Intérieur exclusivement	Intérieur et extérieur
Dallages pour sols et abords de piscine	Contrainte minimale du béton en flexion (selon NF EN 13748 – 1 et 2)	4,0 MPa	
Parements muraux	Classe minimale de résistance à la compression (cylindre/ cube) selon norme NF EN 13198	Béton de granulats courants	C25/30 (N/ mm ²)
		Béton de granulats courants ne comportant pas de granulats de diamètre > 5,6 mm	C20/25 (N/ mm ²)
		Béton de granulats légers	LC12/13 (N/ mm ²)
Absorption d'eau (*)		≤ 7 %	≤ 6 %
Résistance aux agressions (OPTIONNELLE)	Chimiques : Taches, acides et bases	Taches, acides et bases	
	Climatiques : (Gel-dégel)	/	Résistance au gel avec ou sans sels de déverglaçage : pas de dégradation, (cf. annexes A ou B de NF EN 13198)

(*) il est possible de pratiquer une mesure de l'air occlus sur béton frais comme essai alternatif à l'absorption d'eau.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Résistance à la glissance (spécifications non requise pour les parements muraux)

Sols intérieurs et extérieurs (produits autres qu'abords de piscine) la résistance à la glissance au pendule SRT (selon l'annexe I de NF EN 1339) doit être supérieure à 35.

Si la surface des dalles comporte des motifs en creux ou en relief ou d'autres caractéristiques de surface qui empêchent de procéder à l'essai avec le pendule SRT, le produit est jugé satisfaisant aux prescriptions du référentiel NF 403 sans devoir être soumis à l'essai.

Abords de piscine : (zones autour du bassin occasionnellement mouillées) : le résultat d'essai au plan incliné (cf. annexe E de EN 13451-1) doit être supérieur à 18°, ce qui correspond au classement PN 18 de XP P 05-011.

Résistance à l'abrasion (optionnelle) (spécifications non requise pour les parements muraux)

Caractéristiques		Spécifications		
Résistance à l'abrasion	Essai d'abrasion au disque large.	Essai au disque large. Longueur de l'empreinte (mm)	Essai Capon (*). Longueur de l'empreinte (mm)	Classification U
		≤ 23 mm	42 < l ≤ 48	U3
		≤ 21 mm	l ≤ 42	U4

(*) Une corrélation établie par le CERIB permet de définir la valeur à l'essai CAPON à partir des résultats au disque large.

Résistance au poinçonnement (optionnelle) - essai de choc dur selon l'annexe 3 du cahier CSTB classement UPEC adapté aux revêtements de sol en carreaux à liant ciment.

2 classes :

Classe P3 : classe U3 + charge de rupture satisfaisant la classe d'épaisseur concernée (cf. tableau n° 1) + pas de dégradation après un choc dur.

Classe P4 : classe U4 + charge de rupture $\geq 2,5$ kN + pas de dégradation après trois chocs durs successifs.